



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité du Canton de Roxton

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 10 novembre 2025 à 18h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

### À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
Mme Stéphanie Ménard  
M. Dominic Châtelain  
Mme Isabelle Nadeau  
M. Tony Martel  
M. Éric Beauregard

Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres du conseil ont tous reçu l'avis de convocation conformément à la loi.

201-11-2025

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Éric Beauregard  
appuyé par M. Dominic Châtelain  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

### Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt des formulaires des déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 28 octobre 2025;
5. Rapport de la directrice des travaux publics;
6. Droit de passage pour la saison de Quad 2024-2025 (Club 3 et 4 roues comté Johnson);
7. Renouvellement de la demande de traverse 2024-2025 pour les motoneigistes du corridor permanent Inc.;
8. Stabilisation de la berge de la rivière Noire – Approbation de la demande de paiement no. 2;
9. Rapport du Service d'inspection en bâtiments;
10. Règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton apportant des modifications aux normes visant à encadrer l'apparence des conteneurs et à la superficie maximale autorisée pour les prêt-à-camper – Modification de la date de la tenue de l'assemblée publique de consultation;
11. Service de prévention des incendies – Rapport d'activités 2024;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité du Canton de Roxton

12. Réaménagement de l'hôtel de ville – Approbation de la demande de paiement numéro 7;
13. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2026;
14. Service des premiers répondants de Roxton Falls - Adoption des prévisions budgétaires 2026;
15. Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls – Adoption des prévision budgétaires 2026;
16. Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls – Approbation du règlement d'emprunt 17-2025 décrétant une dépense de 120 000 \$ pour l'achat d'appareils respiratoires, de cylindres d'air et des accessoires essentiels à leur utilisation;
17. Maison jeunesse l'Oxy-bulle – Demande de précision pour les demandes d'aide financière;
18. Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes;
19. Nomination d'un représentant et de son substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
20. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme;
21. Formation obligatoire pour les membres du comité consultatif d'urbanisme;
22. Mesures d'urgences – Mise à jour de l'organigramme;
23. Achat conjoint de bacs pour l'année 2026;
24. Journal La Pensée de Bagot – Cahier spécial Meilleurs vœux;
25. Liste des comptes;
26. Divers :
  - 26.1. École St-Jean-Baptiste de Roxton Falls – Demande d'aide financière pour le brunch de Noël;
  - 26.2. Remise d'une reconnaissance à M. François Légaré;
  - 26.3. Encadrement ou interdiction d'épandage de matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la municipalité – Avis de motion;
  - 26.4. Programme d'aménagement durable des forêts;
  - 26.5. Mandat à la firme Perreault et associés – Demande d'information supplémentaire;
27. Rapport des comités;
28. Correspondance;
29. Questions de l'assemblée;
30. Levée de l'assemblée.

### 2. Dépôt des formulaires des déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ont été complétées et sont déposées.



**Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton de Roxton**

N° de résolution  
ou annotation

202-11-2025

4. **Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 28 octobre 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et du 28 octobre 2025;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

203-11-2025

5. **Rapport de la directrice des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par Mme Stéphanie Ménard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

204-11-2025

6. **Droit de passage pour la saison de Quad 2024-2025 (Club 3 et 4 roues comté Johnson)**

CONSIDÉRANT QUE le Club 3 & 4 roues adresse une demande pour le droit de passage sur le rang Petit 11, rang Petit 9 et rang Ste-Geneviève pour la saison 2025-2026;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que la municipalité est d'accord à leur accorder le droit de passage mais seulement si les conditions suivantes sont respectées :
  - Un nouveau contrat de droit de passage d'une durée d'un an devra être signé entre les deux parties;
  - Une preuve que le Club 3 & 4 roues est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars;
- que le maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer le droit de passage si les conditions énumérées ci-dessus sont respectées.
- Qu'une demande soit adressée aux représentants du Club 3-4 roues afin de leur demander de sensibiliser leurs membres à utiliser les sentiers prévus à cette fin et de respecter les limites de vitesse;

Adoptée



N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton de Roxton

205-11-2025

7. **Renouvellement de la demande de traverse 2024-2025 pour les motoneigistes du corridor permanent inc.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la demande de traverses du Club Les motoneigistes du corridor permanent inc. afin de rendre les traverses de routes du sentier conformes pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en un renouvellement puisqu'aucune modification n'a été apportée par rapport à la demande de l'année passée et que par le fait les plans de signalisation préparés selon les normes du ministère des Transports sont toujours valides;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige qu'un règlement municipal soit adopté lorsqu'un sentier de véhicules hors route emprunte la route sur un kilomètre et plus;

CONSIDÉRANT QUE le sentier emprunté par les membres du club longe la route mais sur une distance inférieure à 1 kilomètre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Dominic Châtelain

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que le conseil municipal est en accord avec la liste des traverses situées sur les routes gérées par la municipalité;
- qu'une preuve que le Club Les motoneigistes du corridor permanent inc. est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars soit fournie à la municipalité;
- que l'installation des panneaux de signalisation sur les routes municipales sera faite par la municipalité et à ses frais.

Adoptée

206-11-2025

8. **Stabilisation de la berge de la rivière Noire – Approbation de la demande de paiement no. 2**

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif no. 2 relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Noire dans le Petit 11<sup>ème</sup> Rang a été présenté au montant de 434 547.30 \$ (retenue de 10% et taxes incluses);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Isabelle Nadeau

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le décompte no. 2 au montant de 434 547.30 \$. Que le montant pourra être déboursé lorsque les quittances présentées seront suffisantes.

Adoptée



**Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton de Roxton**

N° de résolution  
ou annotation

207-11-2025

**9. Rapport du Service d'inspection en bâtiments – Demande de modification réglementaire**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 3 841 684 ont présenté une demande de modification réglementaire aux membres du conseil puisqu'ils désirent accueillir deux chevaux de petite taille et aménager un enclos extérieur à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'élevage est considéré comme un usage agricole de classe B – « Élevage »;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 841 684 est situé dans la zone 506 et qu'actuellement le seul usage autorisé dans cette zone est la culture des sols sans bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE malgré que la zone 506 est un îlot déstructuré au sens municipal peut envisager de réviser les usages agricoles autorisés afin d'y inclure de usages agricoles accessoires à l'usage résidentiel, tels que de petits poulaillers ou l'élevage d'équidés de petite taille;

CONSIDÉRANT QUE la zone 505 permet l'usage agricole de classe B – « Élevage » et des bâtiments d'élevage sont actuellement utilisés, entre autres, sur les propriétés situées immédiatement au nord-est et au sud-est du secteur visé;

CONSIDÉRANT QUE la demande apparaît conforme au Schéma d'aménagement de la MRC d'Acton;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Stéphanie Ménard

Appuyé par M. Tony Ménard

Et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'accepter la demande de modification réglementaire afin de permettre l'usage agricole de classe B – Élevage mais avec les conditions suivantes :
  - Élevage d'équidés jusqu'à un maximum de 3 chevaux;
  - Élevage de pour les pondeuses jusqu'à 25 poules, ou 25 poulets à griller;
- De mandater le Service d'aménagement de la MRC d'Acton pour la préparation d'un projet de règlement visant les modifications mentionnées ci-dessus.

Adoptée

208-11-2025

**9. Rapport du Service d'inspection en bâtiments – Demande à la CPTAQ pour la propriété matricule 8543-93-5246**

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 décembre 2015 la Commission de protection du territoire agricole du Québec a autorisé, sous le no. de dossier 409333, l'utilisation à une fin autre que l'agriculture une superficie de 6,5 hectares localisés sur une partie du lot 3 840 997;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité du Canton de Roxton

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation concernait l'exploitation d'une sablière-gravière, incluant un chemin d'accès, pour une durée de dix (10) ans à compter de la date de la décision;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur sollicite un renouvellement de l'autorisation afin de pouvoir poursuivre et finaliser les activités d'exploitation ainsi que la remise en état de la sablière-gravière, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'autorisation initiale;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme à la réglementation en vigueur puisque l'usage INDUSTRIE – Classe « C » est actuellement autorisé dans la zone 509;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Isabelle Nadeau

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande à la CPTAQ pour la propriété matricule 8543-93-5246.

Adoptée

209-11-2025

### 9. Rapport du Service d'inspection en bâtiments

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Dominic Châtelain

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

210-11-2025

### 10. Règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton apportant des modifications aux normes visant à encadrer l'apparence des conteneurs et à la superficie maximale autorisée pour les prêt-à-camper – Modification de la date de la tenue de l'assemblée publique de consultation

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation était initialement prévue pour la réunion du 10 novembre 2025;

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par Mme Stéphanie Ménard

Et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter la tenue de l'assemblée publique de consultation au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Adoptée

211-11-2025

### 11. Service de prévention des incendies – Rapport d'activités 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'activité en matière de sécurité incendie pour l'année 2024;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par Mme Isabelle Nadeau

6223



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton de Roxton**

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport d'activité en matière de sécurité incendie pour l'année 2024.

Adoptée

212-11-2025

**12. Réaménagement de l'hôtel de ville – Approbation de la demande de paiement numéro 7**

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement no. 7 a été déposée par Dacéli construction;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par Mme Stéphanie Ménard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de paiement numéro 7 au coût de 6 819.17 \$. Que le montant pourra être déboursé lorsque les quittances présentées seront suffisantes.

Adoptée

213-11-2025

**13. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2026**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par Mme Isabelle Nadeau

Et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, qui se tiendront selon les dates énumérées ci-dessous à 19h30 :

- ✓ Lundi 12 janvier 2026;
- ✓ Lundi 2 février 2026;
- ✓ Lundi 9 mars 2026;
- ✓ Mardi 7 avril 2026;
- ✓ Lundi 4 mai 2026;
- ✓ Lundi 1<sup>er</sup> juin 2026;
- ✓ Lundi 6 juillet 2026;
- ✓ Lundi 3 août 2026;
- ✓ Lundi 14 septembre 2026;
- ✓ Lundi 5 octobre 2026;
- ✓ Lundi 2 novembre 2026;
- ✓ Lundi 7 décembre 2026.

Adoptée

214-11-2025

**14. Service des premiers répondants de Roxton Falls - Adoption des prévisions budgétaires 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2026 du Service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le coût par habitant pour le budget 2026 est établi à 19.01 \$ et que la contribution annuelle est de 24 168.31 \$;



N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton de Roxton

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Tony Martel  
appuyé par M. Dominic Châtelain  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2026 pour le Service des premiers répondants présentées par la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

215-11-2025

15. Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls – Adoption des prévision budgétaires 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale de protection des incendies de Roxton Falls pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QU'un budget total de 307 653 \$ est prévu pour l'année 2026 et que la quote-part des deux municipalités s'établit à 103 704 \$ chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard  
appuyé par M. Pascal Richard  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2026 telles que présentées.

Adoptée

216-11-2025

16. Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls – Approbation du règlement d'emprunt 17-2025 décrétant une dépense de 120 000 \$ pour l'achat d'appareils respiratoires, de cylindres d'air et des accessoires essentiels à leur utilisation

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls souhaite se prévaloir des dispositions de l'article 606 du code municipal du Québec, afin de contracter un emprunt pour les fins de sa compétence, soit faire l'achat de 8 appareils respiratoires, 16 cylindres d'air avec masques, adaptateurs et joints d'étanchéité d'une valeur nette de 120 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit préalablement obtenir l'approbation des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence ainsi que celle du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRAN QUE les appareils respiratoires actuellement utilisés sont désuets et peu fiables et qu'il n'existe plus aucune pièce de rechange;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Dominic Châtelain  
Appuyé par Mme Stéphanie Ménard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie 17-2025 décrétant une dépense de 120 000 \$ pour l'achat d'appareils respiratoires, de cylindres d'air et des accessoires essentiels à leur utilisation.

Adoptée



**Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton de Roxton**

N° de réf. [1-100] 1-2025  
ou annotation

**17. Maison jeunesse l'Oxy-bulle – Demande de précision pour les demandes d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Maison jeunesse l'Oxy-bulle a demandé à la municipalité de leur préciser nos critères ou notre cadre de référence sur lesquels le conseil en matière d'octroi d'aide financière;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer les administrateurs de la Maison jeunesse l'Oxy-bulle que les critères suivants sont pris en compte lors de leur demande d'aide financière :

- Présentation des états financiers de l'année précédente;
- Présentation de l'état financier de l'organisme au moment de la présentation de la demande;
- Un représentant de la municipalité est autorisé à siéger sur au conseil d'administration.

Adoptée

218-11-2025

**18. Fermerture des bureaux pour la période des Fêtes**

Il est proposé par Mme Isabelle Nadeau  
Appuyé par Mme Stéphanie Ménard

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes à partir du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclusivement.

Adoptée

219-11-2025

**19. Nomination d'un représentant et de son substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Il est proposé M. Pascal Richard  
Appuyé par M. Dominic Châtelain

Et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Stéphane Beauchemin, soit nommé représentant de la Municipalité du Canton de Roxton pour siéger au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Que M. Éric Beauregard soit nommé à titre de substitut pour l'année 2026.

Adoptée

220-11-2025

**20. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales il y a lieu d'apporter des modifications aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par Mme Isabelle Nadeau  
et résolu à l'unanimité des conseillers que la composition du comité consultatif d'urbanisme est le suivant :

Siège #1: M. Dominic Châtelain  
Siège #2 : M. Louis-Marie Bachand



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité du Canton de Roxton

Siège #3 : M. Stéphane Gravel  
Siège #4 : Tony Martel  
Siège #5 : François Gastonguay

Adoptée

221-11-2025

### 21. Formation obligatoire pour les membres du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette formation offrira aux membres des CCU toutes les clés nécessaires à la compréhension de leur rôle et de leurs responsabilités, de manière simple, vulgarisée et concrète;

CONSIDÉRANT QUE M. Dominic Châtelain a été nommé membre du comité consultatif d'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Isabelle Nadeau

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire M. Dominic Châtelain à la formation « CCU : Mode d'emploi » offerte par la Fédération québécoise des municipalités en classe virtuelle. Le coût de la formation est de 160\$.

Adoptée

222-11-2005

### 23. Achat conjoint de bacs pour l'année 2026

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé au 5 décembre 2025 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU QUE les bacs bleus pour la récupération des matières recyclables sont fournis sans frais par Éco Entreprises Québec (ÉEQ);

ATTENDU les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton de Roxton**

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

<b>BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)</b>	<b>BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)</b>	<b>BACS BLEUS (MATIÈRES RECYCLABLES)</b> Fournis par ÉEQ sans frais
<b>240 LITRES</b>	<b>360 LITRES</b>	<b>360 LITRES</b>
0	0	10

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 216 rang Ste-Geneviève, Canton de Roxton.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

223-11-2025

**25. Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beauregard  
appuyé par M. Tony Martel  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 366 626.46 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

224-11-2025

**26.1 École St-Jean-Baptiste de Roxton Falls – Demande d'aide financière pour le brunch de Noël**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'École St-Jean-Baptiste organise un brunch pour les enfants afin de souligner le temps des Fêtes et qu'une lettre a été transmise à la municipalité afin de recevoir un don pour aider à défrayer les coûts;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité du Canton de Roxton

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre un don de 150 \$ à l'École St-Jean-Baptiste pour le brunch de Noël.

Adoptée

225-11-2025

### 26.2 Remise d'une reconnaissance à M. François Légaré

CONSIDÉRANT QUE M. François Légaré a siégé à titre de membre du conseil pendant plus de 20 ans, soit de 8 novembre 2002 au 4 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'une telle implication se mérite d'être soulignée;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'une montre et d'y faire graver les années d'implication de M. Légaré à l'arrière de celle-ci. Le budget accordé est d'environ 200\$.

Adoptée

### 26.3 Encadrement ou interdiction d'épandage de matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la municipalité – Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Pascal Richard qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté afin d'interdire l'épandage des matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la municipalité.

226-11-2025

### 26.4 Programme d'aménagement durable des forêts

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, un appel de projets est lancé pour la période 2024-2027;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière sert à financer des projets visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et sa mise en valeur;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont admissibles au programme d'aide financière;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par Mme Isabelle Nadeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet au Programme d'aménagement durable des forêts. Que le projet consiste en l'aménagement d'une aire d'observation. Que cette aire d'observation permettra aux utilisateurs de contempler la nature, la biodiversité. Que Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, est autorisée à signer les documents à intervenir.

Adoptée



**Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton de Roxton**

N° de résolution  
ou annotation

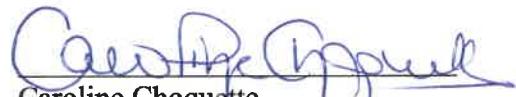
227-11-2025

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par M. Éric Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 35.

Adoptée

  
Stéphane Beauchemin  
Maire

  
Caroline Choquette  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.